**République Démocratique du Congo**

**Ministère de L’Agriculture**



**Secrétariat Général de l’Agriculture**

**Le Secrétaire Général**

ZR-MINAGRI-241388-CS-INDV

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU COORDONNATEUR DU PNDA**

1. **Contexte et justification**

1.1. **Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC**

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d’accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l’inadéquation de l’offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne sécurisent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l’accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils et aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique et institutionnel, le métier de l’agriculture (et ses métiers connexes) n’attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s’y appliquent limitent leur production aux besoins du marché local sinon à la seule consommation du ménage et n’investissent pas dans une croissance durable de leur activité[[1]](#footnote-1).

Il y a lieu de soutenir que de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant ainsi sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté demeure criante et est peu influencée jusqu’à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% des enfants de moins de cinq ans et 13% d’entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L’insuffisance pondérale quant à elle, touche près d’un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l’insécurité alimentaire en RD Congo.

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance.

Suite à ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l’objectif global est d’induire une croissance agricole moyenne annuelle d’au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale.

Celle-ci s’est engagée à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie, en mobilisant à ce jour un montant cumulé de 500 millions de dollars américains juste dans le secteur agricole, soit 15% de l’engagement total de la Banque mondiale en RDC.

**1.2. Présentation du PNDA**

1. Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) prépare, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale »), un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement prévoit la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l’Agriculture ainsi, la Banque mondiale a accepté d’accorder à ce projet un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pendant une durée de 5 ans renouvelable.

Les objectifs spécifiques du programme se déclinent comme suit :

* Soutenir la croissance de la productivité agricole au niveau de l’exploitation, permettant aux petits exploitants agricoles d’accroître leurs actifs et leur production, puis d’intervenir pour favoriser l’accès au marché et l’intégration productive de ces petits exploitants dans les chaînes d’approvisionnement agricoles ;
* Soutenir par des investissements importants dans la fourniture de biens et services publics agricoles aux niveaux national et local, notamment la recherche et le développement agricoles, la santé animale et végétale et les infrastructures ;
* Renforcer les capacités du secteur public en particulier du Ministère de l’Agriculture, Ministère de la Pêche et Elevage et du Ministère du Développement Rural en vue de la fourniture des biens et services publics agricoles de base dans la zone du projet et renforcer la gestion du programme, le suivi et évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces participantes et
* Renforcer les interventions d’urgence dans le secteur de l’Agriculture.

Le Projet sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, et Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

1. **La composante 1** (avec ses trois sous-composantes) consiste à «améliorer la productivité agricole (y compris les cultures, l’élevage et la pêche) » des petites exploitations agricoles (de cultures et de produits animaux) à travers l’adoption des technologies, des pratiques améliorées et l’accès au financement. Elle contiendra 3 sous-composantes :

**La sous composante 1.1** : financera l’aide directe aux petits exploitants agricoles pour l’adoption des pratiques, technologies et intrants CSA (agriculture intelligente face au climat) et agriculture intelligente face à la nutrition (semences, plants, races animales, services de conseil et de vulgarisation).

**La sous composante 1.2** : traitera de l’accès à l’assistance technique et aux services financiers liés à la mise en œuvre de l’investissement afin de promouvoir des meilleures pratiques et d’améliorer la productivité des petits exploitants.

**La sous composante 1.3** : traitera de la réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires des appuis directs via la sous-composante 1.1 (USD 20 millions IDA + 20 millions GRIF).

**La composante 2** (avec ses deux sous composantes) consiste à « améliorer l’accès au marché pour les petits exploitants agricoles ». A cet effet, elle appuiera la réduction des coûts de transaction pour les petits exploitants agricoles afin d’accéder aux marchés, ainsi que leur inclusion dans des groupes d’agriculteurs (coopératives/associations) et les agro-MPME. Les interventions soutenues dans cette composante seront également bénéfiques pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques et/ou pour la contribution à la réduction de la malnutrition. L’accès au marché devient un pilier indispensable si l’on veut que l’amélioration des revenus soit réalisée. Deux facteurs sont indispensables à cet effet. Il s’agit de réhabilitation des infrastructures routières des bassins de production et de la suppression des tracasseries administratives. Un programme de lutte contre les « tracasseries administratives routières » ou fluviales devient indispensable après la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies navigables d’accès au marché d’intérêts national, si l’on veut que les gains qui auraient accru aux producteurs agricoles leurs soient effectivement alloués du fait des « investissements en amont ».

 La composante se concentrera sur les deux domaines suivants :

La Sous-composante 2.1 ,Infrastructures rurales, visera principalement à améliorer les routes rurales et les corridors de transport prioritaires (y compris les mesures de sécurité fluviale et les sites de lancement dans les voies navigables 4 ), afin de libérer le potentiel de production et de commerce des petits exploitants agricoles dans la zone du projet, en fonction des critères suivants : (i) ces corridors sont connectés aux routes principales, voies ferrées et/ou voies navigables opérationnelles (sûres et utilisables toute l’année) ; (ii) ils conduisent à des zones à fort potentiel agricole et à une population relativement dense ; et (iii) ils recherchent des synergies avec les investissements en cours ou futurs du secteur agricole et d’autres interventions dans les infrastructures de transport et/ou de connectivité.

**La sous-composante 2.2**, consiste à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur. Elle fournira des subventions de contrepartie basées sur une approche axée sur la demande aux groupes de petits exploitants agricoles (coopératives/associations) et aux agro-MPME qui travailleront avec les petits exploitants agricoles bénéficiaires de la sous-composante 1.1

**La composante 3** (avec deux sous-composantes) : Fourniture des biens et services publics agricoles englobe :

(i) le renforcement des capacités des ministères clés (tels que l’Agriculture, pêche et élevage, les Affaires foncières et le Développement rural) aux niveaux national et provincial, en vue de la fourniture de biens et services publics essentiels à l’Agriculture ; et (ii) la gestion, le suivi et l’évaluation du programme. Elle dispose de 2 sous-composantes :

**Sous-composante 3.1** consiste à renforcer des capacités pour la fourniture de services publics agricoles. Le programme soutiendra les efforts gouvernementaux (national et local) visant à : (i) renforcer les capacités de planification, de coordination, de suivi et d’évaluation aux niveaux national et décentralisé (notamment les statistiques agricoles et météorologiques et les systèmes de données géoréférencées), en mettant l’accent sur la Direction des Analyses, Prospectives et de la Planification (DAPP) du Ministère de l’Agriculture.

**Sous-composante 3.2 :** Gestion, suivi et évaluation du programme. Le programme financera : (i) les coûts de fonctionnement de l’Unité de Coordination Nationale du Programme (NPCU); (ii) le suivi et l’évaluation des activités du programme ; (iii) la communication des activités du programme à différents publics ; et (iv) l’embauche du personnel, de biens, de services de consultants, d’ateliers et de formation. Dans le cadre de cette sous-composante, le programme assurera également un suivi approprié des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

**Composante 4** —Réponse aux urgences agricoles (USD 0 millions IDA)

Cette sous composante qui est dotée au départ d’un financement nul, devra permettre de financer, à partir des réallocations budgétaires via les autres composantes, une intervention immédiate en cas de crise ou d’urgence éligible.

Le PNDA se propose d’utiliser une partie du financement du programme, à titre de dépenses autorisées, pour recruter un Coordonnateur.

1. **Objectifs, Fonctions et Responsabilités**

Sous la supervision et l’autorité du Secrétaire Général de l’Agriculture, et en étroite collaboration avec le coordonnateur actuel du PICAGL et de son équipe, le Coordonnateur du PNDA assure des fonctions générales d’administration, de coordination, de supervision, de suivi des activités du projet et de veiller à ce qu’elles soient réalisées de façon satisfaisante dans les délais prévus, selon les conditions fixées dans les accords signés entre la Banque mondiale et la République Démocratique du Congo et suivant les manuels d’exécution du Projet selon les exigences du Projet. Il exécute les tâches suivantes :

* Assure la mise en cohérence du projet avec les stratégies et l'exécution des décisions ou directives prises par le ministère de tutelle et qui tombent dans le domaine de compétence de l’Unité Nationale de Coordination du Projet (UNCP) et la facilitation de la coordination de toutes les activités requises dans le cadre de l'exécution du PNDA;
* Assure la programmation annuelle des activités de projet ;
* Présente le programme annuel de travail et le budget au Comité de Pilotage pour examen et approbation avant sa transmission à la Banque mondiale pour avis de non objection ;
* Appuie l’organisation des réunions de coordination et du comité de pilotage du PNDA
* Assure le Secrétariat du Comité de Pilotage ;
* Met en place des commissions d’évaluation des marchés publics/contrats, et définit le mode opératoire de ce comité en conformité avec les procédures en la matière;
* Préside les réunions de la Commission des marchés et procède à l’attribution des marchés dans les conditions prévues par le Manuel des procédures; et signe les contrats du personnel du PNDA, des prestataires ou de maîtrise d’œuvre après avis de non objection de la Banque mondiale si requis ;
* Assure l'examen de tous les contrats pour s'assurer de leur conformité avec les dispositions contractuelles entre le Gouvernement et la Banque mondiale avant de les transmettre à la Banque mondiale pour non-objection si requis;
* Signe l’engagement et l’ordonnancement des dépenses payées directement par l’IDA ;
* Assure la mise en place d'un système de suivi de la programmation des dépenses et des décaissements dont l'objectif sera de s'assurer que les ressources requises pour le projet, dans le contexte des procédures autorisées de leur mobilisation, sont disponibles en temps réel;
* Contrôle la production de rapports périodiques sur l'avancement et l'exécution du projet. Ces rapports trimestriels, semestriels et annuels par composante et pour l'ensemble du projet, portent sur les aspects suivants:
	+ - la situation générale du projet ;
		- les réalisations de la période concernée par rapport aux objectifs ;
		- la présentation des problèmes qui se sont posés et les solutions adoptées ou proposées;
		- un état des dépenses et des décaissements du projet par composante, et par catégorie.
* Assure la responsabilité globale de la gestion du projet dans ses composantes administratives, comptables, financières et techniques;
* Assure la responsabilité hiérarchique du personnel de l’Unité de Coordination du Projet;
* S’assure de la préparation, sans délai, des réponses aux différentes questions/préoccupations de la Banque mondiale et des partenaires impliqués à la mise en œuvre du PNDA ;
* S’assure du suivi sur le terrain avec tous les acteurs, consultants, ONGs et s’assure de la rédaction des rapports d’activités et d’avancement du PNDA pour le gouvernement et la Banque mondiale ;
* Veille au bon fonctionnement de la collaboration entre les équipes techniques de la Banque mondiale notamment à travers la bonne organisation des missions de supervision;
* Représente le projet auprès des administrations et des autres partenaires ;
* Accompagne et favorise les échanges d’expérience et/ou informations, recherche des synergies et complémentarités au niveau des institutions nationales chargées de la mise en œuvre des stratégies, des politiques nationales ;
* Recherche/identifie, capitalise et outille les coordinations provinciales/et les différents partenaires opérationnels avec des initiatives d’orientations stratégiques et/des bonnes pratiques sociales et organisationnelles;
* Veille au respect des normes et directives ainsi que la mise en application des manuels d’exécution technique de suivi et de gestion administrative, financière et comptable du PNDA;
* S’assure du développement et suivi du plan d’engagement (ESCP) et des outils du cadre de gestion de risques environnementales et sociales du PNDA;
* Appuie l’opérationnalisation et l’institutionnalisation de la communication au sein du PNDA;
* Assure le suivi de la réalisation des conditions de mise en vigueur de l’Accord de Financement et Accord de Don du PNDA.
* Assure l’intérim du Coordonnateur du Projet PICAGL en cas d’empêchement, spécifiquement la supervision des opérations des cellules placées sous l’autorité du Coordonnateur aux réunions et ateliers.

**III .Profil du consultant**

* Avoir au moins un Diplôme universitaire de niveau Bac+5 ou équivalent, en agronomie, économie agricole, génie rural ou toute autre discipline similaire ; Une certification en gestion de projets (*project management*) est préférée.
* Disposer d’au moins 15 ans d’expérience professionnelle globale ;
* Avoir une expérience avérée (minimum 10 ans) dans la gestion des projets complexes financés par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Union Européenne, BAD, AFD, CTB, DFID, etc.) dont au moins 5 comme Coordonnateur dans un projet
* Avoir une expérience solide dans la conduite des équipes multidisciplinaires ;
* Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques dans la gestion des projets et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de projet de développement ;
* Avoir des capacités dans l’analyse situationnelle des problématiques liées au développement des projets agricoles ;
* Avoir une bonne connaissance de la législation nationale de la RDC en matière de politique de développement agricole ;
* Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ; Maitrise de l’anglais est préférée.
* Avoir une bonne maîtrise des outils et des logiciels informatiques (traitement de textes, tableurs.).

**IV. Durée de la mission**

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement annuel, après une évaluation satisfaisante de la performance. La durée maximale du contrat serait la durée du PNDA (5 ans).

**IV. Critères de performance**

Les performances seront mesurées sur la base des indicateurs ci-dessous :

* Niveau de exécution du programme annuel d’activités et prendre les mesures nécessaires pour rectifier les délais et problèmes;
* Pourcentage des réponses aux différentes questions/préoccupations de la Banque mondiale et des partenaires impliqués à la mise en œuvre du PNDA dans un délai de sept(7) jours;
* Soumission des Rapports de Suivi Financier (RSFs) dans le délai requis;
* Nombre des rapports d’activités et d’avancement du PNDA pour le gouvernement et la Banque mondiale produits et transmis dans le délai requis;

Il est attendu que chacun de ces indicateurs soit au moins atteint à 75 % ou plus ; un pourcentage de 50 % ou moins est considéré comme performance faible, et médiocre si un seul de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %.

**V. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d’exécution du projet**

Afin d’éviter les situations potentielles de conflit d’intérêts qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le Coordonnateur ne devra pas être dans une position de comptable, de chargé de passation des marchés, trésorier ou caissier.

Si le candidat retenu appartient à la fonction publique, la régularisation de sa position de fonctionnaire, pour être conforme à l’Accord de Financement du PNDA et aux directives de la Banque mondiale, sera une condition de mise en vigueur de son contrat. A cet effet, les représentants de l’Etat ou fonctionnaires ne peuvent être embauchés qu’à condition que cette embauche ne soit incompatible avec aucun règlement ou politique d’emploi du pays et que cet engagement ne créera pas de conflit d’intérêts.

V. **Durée de la mission**

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement, après une évaluation satisfaisante de la performance.

1. *INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014*

*Plan National d’Investissement Agricole (PNIA).* [↑](#footnote-ref-1)